

Ci dessous □ l'article du Télégramme du 26 novembre 2011 relatant le départ de 4 communes adhérentes au SDE

ainsi que le communiqué de presse de l'Association des Usagés de l'Eau du Morbihan en date du 13 décembre 2011 □ □

Syndicat de l'eau. Quatre adhérents sur le départ

Lundi, l'assemblée générale du Syndicat départemental de l'eau s'annonce tendue. Quatre adhérents de plus sont sur le départ, en désaccord avec les nouveaux statuts.

Dans un courrier adressé à tous les délégués du Syndicat départemental de l'eau (SDE) et aux maires des communes membres, avec une copie pour le préfet, les présidents des syndicats de l'eau Saint-Avé-Meucon, Questembert et Elven ainsi que la commune de Langonnet, annoncent leur départ. Tout comme l'a fait auparavant Pontivy-communauté. Une décision motivée par le changement de statuts au 1^{er} jan-



Photo Emmanuel Men

Les représentants des syndicats de l'eau Saint-Avé-Meucon, Questembert et Elven ainsi que la commune de Langonnet ont annoncé leur volonté de quitter le Syndicat départemental de l'eau.

vier, avec la prise de compétence de la production, jusqu'à présent assurée par les syndicats primaires.

Vote à bulletins secrets

Un vote à bulletins secrets sera organisé lundi, à l'occasion de l'assemblée générale du SDE à Vannes. « Nous souhaitons offrir une eau de bonne qualité à un prix juste. Or, l'eau dans le Morbihan est la plus chère en France: nous ne sommes

pas sûrs que les nouveaux statuts changeront cela, au contraire. La fin du prix unique de l'eau pour les 250 communes (sur les 261 du département) conduira à la suppression de la solidarité, avec au moins une dizaine de tarifs différents », expliquent les délégués des syndicats démissionnaires.

« Nous aurions voulu rester au sein du syndicat, poursuivent-ils, mais pas sur les bases qui ont été choi-

sies. Nous sommes prêts à discuter. Ce que nous devons faire, c'est de raisonner en termes de coût de l'eau, en tenant compte des eaux pluviales, par exemple ». En cas de vote négatif, nous envisagerions de passer à un autre statut, voire de créer dans un second syndicat. Il serait plus adapté et plus basé sur des principes

« Avoir un départemental »

De son côté, le président du Syndicat départemental de l'eau, Christophe Le Gall, pour garder le lien avec les communes aura sans doute des réserves. « J'attends de voir ce que ça va donner », dit-il. Je demande à voir le départemental, alors que ça a été créé en 1975? Mon rôle est de garantir la quantité et la qualité de l'eau. J'ai toujours eu des réserves sur l'eau de gauche à droite, or, là, c'est plus

Telegramme Samedi 26. nov 2011

U E M Communiqué de Presse du 13 Décembre 2011

L'eau est un bien naturel indispensable à la vie. Ce n'est pas une marchandise. Elle doit être payée à son juste prix. Or, dans cette période difficile de crise économique et d'austérité où le taux de chômage et le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté augmentent, une gestion rigoureuse de la ressource s'impose. Le consommateur d'eau ne supporte plus une politique tarifaire qui sert à alimenter des fonds de réserve comme ce fut le cas dans un passé récent. Citons le dernier rapport de la Cour régionale des Comptes concernant le SDE :

« Ce système de calcul est à l'origine d'un excédent cumulé qui dépasse les 10 millions d'euros sur la période 2005/2009. Dans ces conditions il est permis d'estimer que le prix d'équilibre de l'eau est nettement inférieur au prix fixé par le syndicat ». Pendant des années, ce sont donc les petits consommateurs qui ont contribué au financement des investissements... et de cet excédent indu !!

Il suffit de se rappeler les années où l'abonnement annuel domestique était facturé à 100€ qui nous plaçait en tête du palmarès de l'eau la plus chère de France. Cela ne doit pas se reproduire. Nous serons encore plus vigilants sur tous les aspects financiers.

Avec la nouvelle organisation du « Syndicat de l'Eau du Morbihan », les consommateurs et bien des syndicats de base redoutent un accroissement des disparités et les perspectives

financières annoncées au comité syndical du 28/11/2011 ne sont pas rassurantes :

Budget prévisionnel 2012 déficitaire de 3 % du CA

Augmentation du prix de l'eau de 5% dans les 3 prochaines années 2013/2015

Pas de perspective d'évolution des prix au-delà de 2015 (?)

Nous observons que la concentration des moyens et des pouvoirs au niveau départemental va engendrer un surcoût dans la gestion de l'eau. Le prix de vente annoncé de 0.60€ le m³ aux syndicats distributeurs se trouve bien supérieur au prix de revient de certains d'entre eux qui se situe entre 0,30 et 0,46 €/m³. Si l'on ajoute l'augmentation régulière des redevances « pollution » perçues par l'agence de l'eau – 85% du produit de cette redevance sont payés par les usagers domestiques - nous nous engageons dans un processus où les petits consommateurs seront encore les plus pénalisés.

Comme nous l'avons prévu, cette réforme ne va pas dans le sens d'une gestion favorable aux usagers domestiques.

L'association des Usagers de l'Eau du Morbihan s'est prononcée pour une autre gestion de l'eau dans le département par la mise en place d'établissements publics de coopération intercommunale regroupant les compétences production/transport/distribution et assainissement avec une transparence de gestion garantie par la participation des usagers aux commissions consultatives.

Concernant la tarification des usagers domestiques, compte tenu de la situation de plus en plus difficile des familles par l'augmentation du coût de la vie, l'UEM demande que soit appliquée une réduction du prix du m³ pour tenir compte du trop perçu de 10 millions d'euros prétendument mis en « réserves » jusqu'à apurement. Ne serait-ce pas justice ?

Vannes, le 13 décembre 2011